



NOVEMBRE 2010

// RÉSOLUTION RÉVISÉE DU CED

ANNEXE V.3/5.3.1 DE LA DIRECTIVE 2005/36/CE (DQP)

// JUSTIFICATION DES MODIFICATIONS PROPOSÉES

Le CED propose trois types de modifications à l'Annexe V.3/5.3.1 de la directive 2005/36/CE (DQP) qui reflètent les progrès scientifiques et techniques réalisés en dentisterie depuis la dernière révision de l'Annexe. En premier lieu, des modifications concernant les noms des matières ; en deuxième lieu, l'élimination de certaines matières du programme d'études pour les praticiens de l'art dentaire ; en troisième lieu, l'ajout d'autres matières.

En ce qui concerne le premier type de modifications, indiquées en vert, le CED insiste sur la nécessité d'une mise à jour de l'Annexe du point de vue des programmes enseignés dans les écoles dentaires. En effet, aujourd'hui, les titres utilisés dans la plupart des écoles dentaires de l'UE sont les suivants :

- Chimie médicale plutôt que simplement Chimie,
- Physique médicale ou Biophysique plutôt que simplement Physique,
- Anesthésiologie plutôt que Anesthésie
- Anesthésie et sédation plutôt que Anesthésie et sédation en dentisterie
- Dentisterie prothétique plutôt que Prothèse dentaire,
- Dentisterie pédiatrique plutôt que Pédodontie,
- Chirurgie buccale et maxillo-faciale plutôt que Chirurgie spéciale,
- Médecine et pathologie bucco-dentaire plutôt que Pathologie spéciale,
- Périodontie plutôt que Parodontologie,
- Physiologie stomatognathique plutôt qu'Occlusion dentaire et fonction masticatrice,
- Gestion d'un cabinet dentaire plutôt qu'Organisation professionnelle, déontologie et législation.

Pour ce qui est du deuxième type de modifications, indiquées en rouge, le CED souligne que certaines matières comme la **Dentisterie clinique** et la **Physiothérapie** sont obsolètes et ne font aujourd'hui partie d'aucun programme de formation dentaire. Ce que l'on appelle la **Dentisterie clinique** n'est pas une matière ou une discipline, mais une exigence décrite dans le document « *Rapport et recommandations en matière de connaissances et accords de base – préalables pour assurer les compétences cliniques établies* », présenté par le Comité consultatif sur la formation des praticiens de l'art dentaire (ACTDP), XV/E/8011/3/97, Bruxelles, le 22 juin 2000. Quant à la **Physiothérapie**, le CED n'a pu retrouver cette matière dans aucun des programmes de formation dentaire examinés auprès des écoles dentaires de l'Union.

Enfin, pour ce qui est du troisième type de modifications, indiquées en bleu, le CED observe qu'il est fort opportun d'ajouter un certain nombre de matières, étant donné i) les tendances actuelles et futures de la profession, ii) la présence desdites matières dans la plupart des écoles dentaires et iii) le vieillissement de la population européenne. En ce qui concerne ce dernier, la Commission européenne reconnaît que « le vieillissement de la population résultant du faible taux de natalité et de l'accroissement de la longévité est désormais un fait bien établi. *D'ici 2050, le nombre d'Européens âgés de 65 ans et plus augmentera de 70%. Le nombre d'octogénaires augmentera de 170%*. Ces changements induiront vraisemblablement une augmentation de la demande de soins de santé parallèlement à la diminution de la population active » (voir l'initiative de la Commission Européenne « Together for Health - EU Health Strategy 2008-2013 »). Le CED reconnaît que le vieillissement démographique est l'un des éléments les plus importants susceptibles d'avoir des répercussions sur les soins de santé européens. C'est la raison pour laquelle les diplômés en dentisterie devront acquérir au cours de leurs études les connaissances et compétences nécessaires pour soigner les patients âgés. Celles-ci font l'objet du programme de gérontologie.

Pour présenter cette Proposition, le CED a examiné les documents pertinents suivants :

- a) La résolution du CED sur le profil du chirurgien-dentiste du futur, adoptée en mai 2009 sous le titre « *Compétences requises pour la pratique de l'art dentaire dans l'Union européenne* », disponible à l'adresse <http://www.eudental.eu/index.php?ID=2741>, dans laquelle sont décrits les tendances et les changements concernant le profil du praticien de l'art dentaire. Cette résolution justifie les changements en termes de « *développements scientifiques et techniques* », au même titre que tous les autres documents auxquels le CED fait référence ici ;
- b) « *Basic sciences education in the dental curriculum in Southern Europe* » de Concha Martinez-Alvarez, Mariano Sanz et Peter Berthold concernant la terminologie **Anaesthesiology** au lieu de **Anaesthetics** et **Behavioural Sciences** au lieu de **Social Aspects of Dental Practice** (Anesthésiologie plutôt qu'Anesthésie

et Sciences du comportement plutôt qu'Aspects sociaux de la pratique de l'art dentaire). Ce document affirme que « *La plupart des facultés (90 %) enseignent l'anatomie, l'histologie, la biochimie, la physiologie, la pharmacologie et la microbiologie parmi les sciences fondamentales. Toutefois, les éducateurs incluent également sous ce titre d'autres matières précliniques et médicales, telles que la pathologie, l'anesthésiologie, la pharmacologie, la santé publique, la radiologie et les sciences du comportement* », voir *Eur J Dent Educ* 2001; 5, 63–66;

- c) « *Perspectives on Dental Education in the Nordic Countries* » par Nils-Erik Fiehn, qui souligne l'orientation médicale de la formation dentaire ainsi que la nécessité d'enseigner [les sciences du comportement](#), voir *Journal of Dental Education* Volume 2002 (66), n°12;
- d) Quant à la nécessité d'ajouter [l'implantologie dentaire](#), nous pouvons citer le document « *A survey on undergraduate implant dentistry education in Europe* » par H. De Bruyn, S. Koole, N. Mattheos et N. P. Lang du Département de Périodontie et d'Implantologie dentaire, École de dentisterie, Université de Gand, Belgique, dans lequel l'auteur est affirmé que « (...) *la dentisterie des implants fait partie du programme du premier cycle dans de nombreux pays européens (...)* » ;
- e) *Pour ce qui est des autres matières ajoutées, telles que [la biologie moléculaire, la médecine interne, la biostatistique, le diagnostic radiologique dentaire, l'endodontie, la dentisterie préventive et sociale, les soins médicaux d'urgence](#) nous pouvons nous référer au document « Report and recommendations on core knowledge and understanding – prerequisites to achieving agreed clinical proficiencies (competences) » présenté par le Comité consultatif pour la formation des praticiens de l'art dentaire (ACTDP), XV/E/8011/3/97, Bruxelles, le 22 juin 2000, dans lequel les matières susmentionnées sont incluses dans le cursus dentaire. Ce document a été approuvé à l'époque par tous les États Membres de l'UE et ces matières sont aujourd'hui enseignées dans toutes les écoles dentaires ;*
- f) *Un document plus récent « Profile and competences for the graduating European Dentist - Update 2009 » de l'Association for Dental Education in Europe (ADEE), inclut, en plus des matières susmentionnées, les matières [Nouvelles technologies et informatique](#) et [Biomatériaux](#) ; ce document a également été approuvé par toutes les écoles européennes ;*
- g) *Pour ce qui est du coût de l'ajout de ces matières aux programmes et de l'attitude des autorités, le CED souligne que ces matières ont déjà été incorporées dans la plupart des programmes d'études et que des propositions en ce sens ont été présentées et été approuvées par des organisations telles que l'ADEE ou l'ACDTP. Le CED estime que la question du coût ne constituera pas un problème à ce stade.*

// TABLEAU

Explication :

Vert – modification des noms des matières ;

Rouge – élimination de matières ;

Bleu – ajout de matières.

Ancienne annexe	Nouvelle proposition
A. Matières de base	A. Matières de base
– Chimie	– Chimie médicale
– Physique	– Biophysique ou Physique médicale ?
– Biologie	– Biologie moléculaire et Génétique
	-- Biostatistique
B. Matières médico-biologiques et matières médicales générales	B. Matières médico-biologiques et matières médicales générales
– Anatomie	– Anatomie
– Embryologie	– Embryologie
– Histologie, y compris la cytologie	– Histologie, y compris la cytologie
– Physiologie	– Physiologie

– Biochimie (ou chimie physiologique)	– Biochimie (ou chimie physiologique)
– Anatomie pathologique	– Anatomie pathologique
– Pathologie générale	– Pathologie générale
– Pharmacologie	– Pharmacologie
– Microbiologie	– Microbiologie
– Hygiène	– Hygiène
– Prophylaxie et épidémiologie	– Prophylaxie et épidémiologie
– Radiologie	– Radiologie
– Physiothérapie	– Physiothérapie
– Chirurgie générale	– Chirurgie générale
– Médecine interne, y compris la pédiatrie	– Médecine interne, y compris la pédiatrie
– Oto-rhino-laryngologie	– Oto-rhino-laryngologie
– Dermato-vénérologie	– Dermato-vénérologie
– Psychologie générale – psychopathologie – neuropathologie	– Psychologie générale – psychopathologie – neuropathologie
– Anesthésiologie	– Anesthésiologie
	-- Médecine interne
C. Matières spécifiquement odonto-stomatologiques	C. Matières spécifiquement odonto-stomatologiques
– Prothèse dentaire	– Dentisterie prothétique
– Matériaux dentaires	– Matériaux dentaires
– Dentisterie conservatrice	– Dentisterie conservatrice
– Dentisterie préventive	– Dentisterie préventive et sociale
– Anesthésie et sédation	– Anesthésie et sédation (locale, à l'oxyde nitreux)
– Chirurgie spéciale	– Chirurgie buccale et maxillo-faciale
– Pathologie spéciale	– Médecine et pathologie bucco-dentaires
– Clinique odonto-stomatologique	– Clinique odonto-stomatologique
– Pédodontie	– Dentisterie pédiatrique
– Orthodontie	– Orthodontie
– Parodontologie	– Périodontie
– Radiologie dentaire	– Diagnostic radiologique dentaire
– Occlusion dentaire et fonction masticatrice	– Physiologie stomatognathique
– Organisation professionnelle, déontologie et législation	– Gestion d'un cabinet dentaire, Ergonomie
	-- Éthique et législation, sécurité des patients
– Aspects sociaux de la pratique odontologique	– Sciences du comportement dans la Communication et compétences en relations humaines
	-- Endodontie
	-- Odontostomatologie légale
	-- Soins médicaux d'urgence (RCR)
	-- Nouvelles technologies et informatique
	-- Biomatériaux
	-- Implantologie dentaire
	-- Gérontologie

**Adoptée à l'unanimité par l'Assemblée générale du CED le 28 mai 2010
et revue lors de l'Assemblée générale du CED le 19 novembre 2010**